



ORGANISER L'EVACUATION

Code produit : EVO

OBJECTIF(S) DE LA MISSION

Avec le chef d'établissement et/ou le responsable sécurité, créer ou mettre à jour les procédures d'évacuation de l'établissement



Ignis Sécurité satisfait aux 6 critères du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 du Datadock

PROGRAMME

POURQUOI

En toute logique, la réglementation en matière de sécurité incendie place la sauvegarde des personnes comme priorité. En découle des textes réglementaires axés sur 3 grands principes :

- Assurer l'évacuation des personnes hors des bâtiments ou différer leur évacuation
- Faciliter l'intervention des secours extérieurs
- Protéger les personnes des effets de l'incendie et limiter sa propagation

REGLEMENTATION

Code du travail, Etablissements Recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH), Installations classées pour la protection de l'environnement.

COMMENT

- Visite complète du site
- Etude des plans
- Identification des risques
- Vérification du balisage, plans et consignes d'évacuation
- Point de rassemblement
- Désignation des guides et serre files
- Validation de l'organisation

POUR ALLER PLUS LOIN !

Cette mission d'assistance peut être complétée par une formation du personnel chargé de l'évacuation (guides et serres-files) ainsi que par un exercice d'évacuation



PUBLIC CIBLE

Chef d'établissement et/ou responsable de sécurité



DUREE

Nous consulter



EFFECTIF

10 personnes maximum



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

LIEU

Votre établissement



TARIF

Nous consulter



FORMALISATION

Remise d'une note de synthèse avec préconisations

NOUS CONTACTER

IGNIS SECURITE

Espace performance,
Bâtiment B1 - B3 1er étage
35760, Saint-Grégoire
02.23.25.19.72

contact@ignis-securite.com



Les caractéristiques et descriptions sont sujettes à modifications sans préavis. Cette fiche n'est pas contractuelle.

SARL au capital de 5000 € - SIRET 527 978 613 00018 RCS RENNES